



Règlement Intérieur Bike & Run des Mousseaux Edition 2026

contact : bnr.mousseaux.tvt@gmail.com / 06.12.12.34.47 (Vincent)

Article 1 : Fédération Française de Triathlon

Les épreuves sont organisées suivant les règles de la Fédération Française de Triathlon en vigueur (voir [ici](#)). Tout concurrent prenant le départ à l'une des épreuves reconnaît avoir lu le présent règlement, et dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de non-respect.

Le corps arbitral est composé de juge arbitre de la FFTRI dont **le pouvoir de décision est sans appel**.

Article 2 : Présentation des épreuves et les conditions de participation

Le Bike & Run consiste en la réalisation d'un parcours chronométré pré-défini, en équipage de deux avec un seul vélo pour deux. Alternativement, les membres de l'équipage seront cycliste et coureur. Le VTT (ou VTC) est obligatoire.

Le **Bike & Run des Mousseaux 2026** inscrit au calendrier de la ligue de Normandie de triathlon et étape du Challenge Bike & Run 2026* comporte 5 épreuves, dont deux exclusivement réservées aux enfants.

Les épreuves sont accessibles aux catégories d'âge suivantes :

Format	Distance	CATEGORIES						Départ :	Podium :
		MPOU 2020-2019	POU 2018-2017	PU 2016-2015	BJ 2014-2013	MI 2012-2011	CA/JU/SE/VE 2010 et avant		
6-9ans	1.75km	✓	✓	-	-	-	-	9h45	11h
10-13ans	3.25km	-	-	✓	✓	-	-	10h	
XXS BJ	7.6km	-	-	-	✓			9h30	
XXS Open	7.6km					✓	✓	9h32	
XS	12.9km	-	-	-	-	✓	✓	10h40	12h30
S*	20.5km	-	-	-	-		✓	10h35	

* bj = les équipages de benjamin.e.s uniquement prendront le départ à 9h30, suivi des opens à 9h34. **Un équipage composé d'un.e benjamin.e + un. athlète d'une catégorie supérieure sera considéré open.**

Article 3 : Modalités d'inscription

Les inscriptions s'effectuent sur internet via le site d'inscription en ligne [STRAYDE](#) (frais d'inscriptions en ligne à la charge du concurrent).

Il n'y aura pas d'inscription sur place le jour de l'épreuve

nb : Les écoles de triathlon sont invitées à utiliser la plate-forme STRAYDE pour les inscriptions collectives.



Clôture des inscriptions en ligne **le mercredi 25 novembre à 23h59.**

Article 4 : Annulation – Remboursement

- En cas d'annulation du fait de l'organisateur : les frais engagés seront reversés au concurrent à l'exception des frais d'inscription restant dus au site d'inscription pour les frais de gestion.
- En cas d'annulation de force majeure indépendante de la volonté de l'organisateur, celui-ci est en droit de conserver une partie du montant de l'inscription pour couvrir les frais déjà engagés.
- En cas d'annulation du fait du concurrent : **aucun remboursement ne sera effectué pour une annulation sans raison médicale, justifiée par un certificat médical. Les frais d'inscription resteront dus au site d'inscription.**

Article 5 : Nombre de concurrents

Pour garantir la sécurité des participants, les inscriptions sont limitées à :

- **Course 6-9ans (cat. mini-poussins et poussins)** : 25 équipages
- **Course 10-13ans (cat. pupilles et benjamins)** : 25 équipages
- **XXS** : 50 équipages
- **XS** : 70 équipages
- **S** : 80 équipages

Article 6 : Pièces à fournir

Pour les titulaires d'une licence FFTRI Compétition :

- licence parfaitement lisible en cours de validité*

Pour les licenciés FFTRI Loisir :

- licence parfaitement lisible en cours de validité*
- *licence expérience* souscrite directement sur la plateforme STRAYDE au moment de l'inscription (par le représentant légal si mineur)

**avec photo*

Pour les non licenciés FFTRI :

- Pièce d'identité
- *licence expérience* souscrite directement sur la plateforme STRAYDE au moment de l'inscription (par le représentant légal si mineur)
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive du triathlon en compétition de **moins de 1 an à la date de l'épreuve** ou le questionnaire de santé dûment complété, disponible sur la plate-forme STRAYDE

Pour les mineurs non licenciés, l'autorisation parentale est obligatoire, quelle que soit la course.

Article 7 : Tarifs

L'inscription pour l'équipage comprend :

- 2 dossards identifiant l'équipage
- Une puce chronométrique adhésive
- Le chronométrage officiel
- Le ravitaillement final
- La sécurité

Format :	Licenciés FFTRI comp.	Licence expérience*
6-9ans	10€	2€
10-13ans	10€	
XXS	16€	
XS	20€	
S	24€	

**indispensable pour chaque équipier licencié « loisir » ou non-licencié*

Article 8 : Chronométrage

Sur toutes les courses, le chronométrage, assuré par [Smil'events](#) sera effectué par un système de puce adhésive fixée au dos du dossard d'un des équipiers. La puce électronique initialisée automatiquement sur la ligne de départ. Tout concurrent dont la puce n'aura pas été repérée à un seul ou à tous les points de détection ne sera pas classé à l'arrivée.

Article 9 : Sécurité et matériel

1. Pour des raisons de sécurité ou d'autorisations, l'organisateur peut être amené à imposer des règles spécifiques (changement ou réduction des parcours) et prendra la décision après avis consultatif de l'arbitre principal, du médecin, du délégué technique de ligue ou fédéral présent.
Le port d'un casque destiné à la pratique du VTT, jugulaire ajustée et fermée, est obligatoire durant toute la course. Tout participant évoluant sans casque, y compris à pied, sera immédiatement disqualifié.
2. Seul l'usage d'un VTT (ou d'un VTC) à cintre droit et pneus à crampons est autorisé (BMX, gravel, vélo de cyclo-cross sont par conséquent interdits). L'utilisation d'un VAE n'est *à priori* pas autorisée.
3. Toute aide ou accompagnement extérieur d'un athlète sont strictement interdits sous peine de disqualification. Les organisateurs assureront la sécurité des participants à l'aide d'un dispositif de secours couvrant l'ensemble des itinéraires.
4. L'organisation prendra toutes les mesures de sécurité et pour assurer l'équité sportive. Néanmoins, « le concurrent doit connaître et respecter la réglementation sportive, les règles de circulation du code de la route, le règlement de la course ainsi que les instructions des officiels ». article 5.1 de la réglementation sportive FFTRI 2025.
5. La sécurité sera assurée par une équipe médicale d'intervention rapide de l'UNASS27. Des secouristes seront répartis sur le parcours et au sein du village-course dans le parc des Pérelles (cf. en annexe).
6. Il est fortement conseillé à chaque concurrent de vérifier le bon état de son matériel en amont.
7. L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de perte ou de vol de matériel survenu sur les parcours ou dans et aux abords du parc des Pérelles (village-course).
8. Une consigne sera à votre disposition sur le village-épreuve pour y déposer un sac.

Article 10 : Retrait des dossards et ceinture

Les dossards sont à récupérer le jour même aux horaires indiqués sur le présent règlement intérieur et dans le guide coureurs, sur présentation de la licence en cours de validité ou d'une pièce d'identité (cf. article 6 du règlement « pièces à fournir »). Un seul membre de l'équipage peut retirer le dossard. Merci alors de vous munir de la pièce d'identité / de la licence FFTri en cours de validité du co-équipier / du/de la co-équipière.re.

L'utilisation d'une ceinture porte-dossard est obligatoire : 1 dossard par équipier sera fourni par l'organisateur. Conformément à la Réglementation Sportive "le dossard devra être fixé en trois points minimum afin d'être parfaitement lisible ».

L'organisation remettra à l'accueil à chaque participant :

- Un dossard 1 au dos duquel sera fixée la puce de chronométrage.
- Un dossard 2 (les dossards ne doivent pas être pliés et doivent rester en permanence visibles)

Article 11: Les Briefings

Un briefing par épreuve sera organisé par l'organisation pour présenter les épreuves aux concurrents et rappeler les règles de sécurité. **La présence des équipages AU COMPLET est obligatoire.**

Article 13 : La transition de cycliste à coureur ou de coureur à cycliste.

Hormis lors de la procédure de départ avec un passage du vélo de la main à la main dans la zone de premier relais définie et matérialisée par l'organisation, les équipiers ont le choix de se passer le vélo de la main à la main ou bien de laisser le vélo l'équipe en bord de chemin.

Attention toutefois : un équipage pourra être sanctionné par le corps arbitral si leur vélo entrave ou gêne la progression des autres concurrents. Privilégiez la pose du vélo contre un point d'appui vertical (tronc d'arbre, poteau, mur) ou les chemins suffisamment larges.

Article 14 : zones de regroupement.

Trois zones de regroupement seront matérialisées :

- une au niveau de l'aiguillage entre « grande » et « petite » boucle au pk3.84
- une à l'extrémité de la « grande » boucle sur le sentier des jardiniers au pk6.33
- une 3^e dans le parc des Pérelles, après l'aiguillage vers le 2nd tour (format « S ») au pk12,9

nb : la référence kilométrique (pk0.00) correspond au départ, route des Mousseaux (Courcelles s/ Seine)

Les équipages doivent traverser la zone de regroupement en étant en mesure d'être « en contact l'un.e avec l'autre ». **Aucun échange de vélo ne peut intervenir dans la zone de regroupement.**

Article 15 : Les plans des parcours

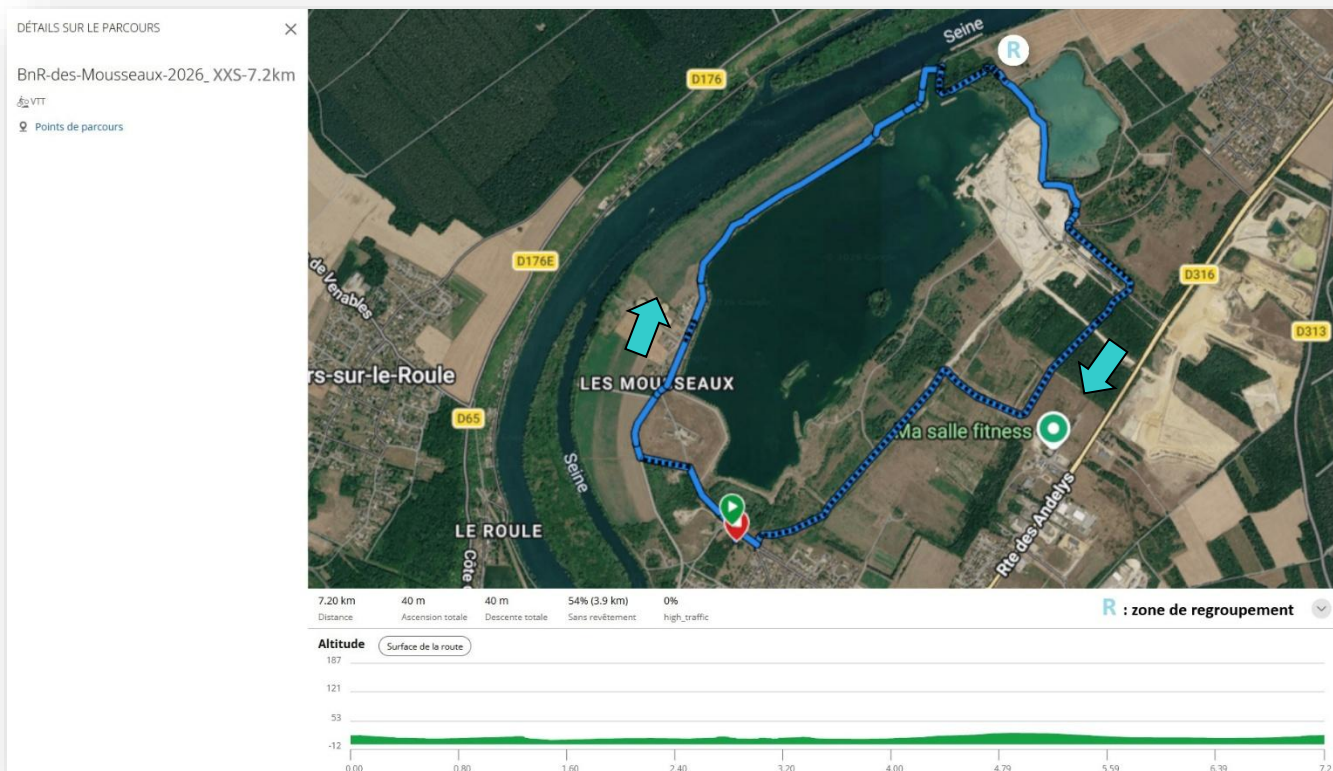
a) Format 6-9ans : 1.75km (1 tour)



b) Format 10-13ans : 3.25km (2 tours, 16m D+)

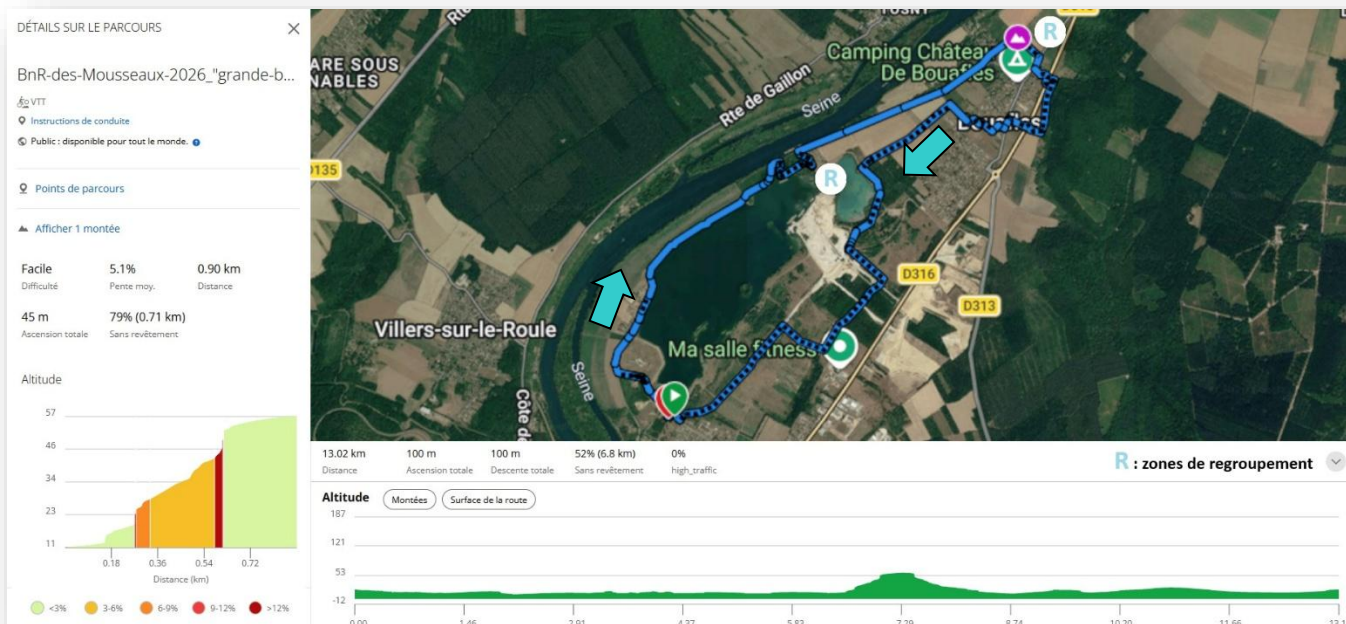


c) Format XXS (« petite boucle ») : 7.20km (1 tour)



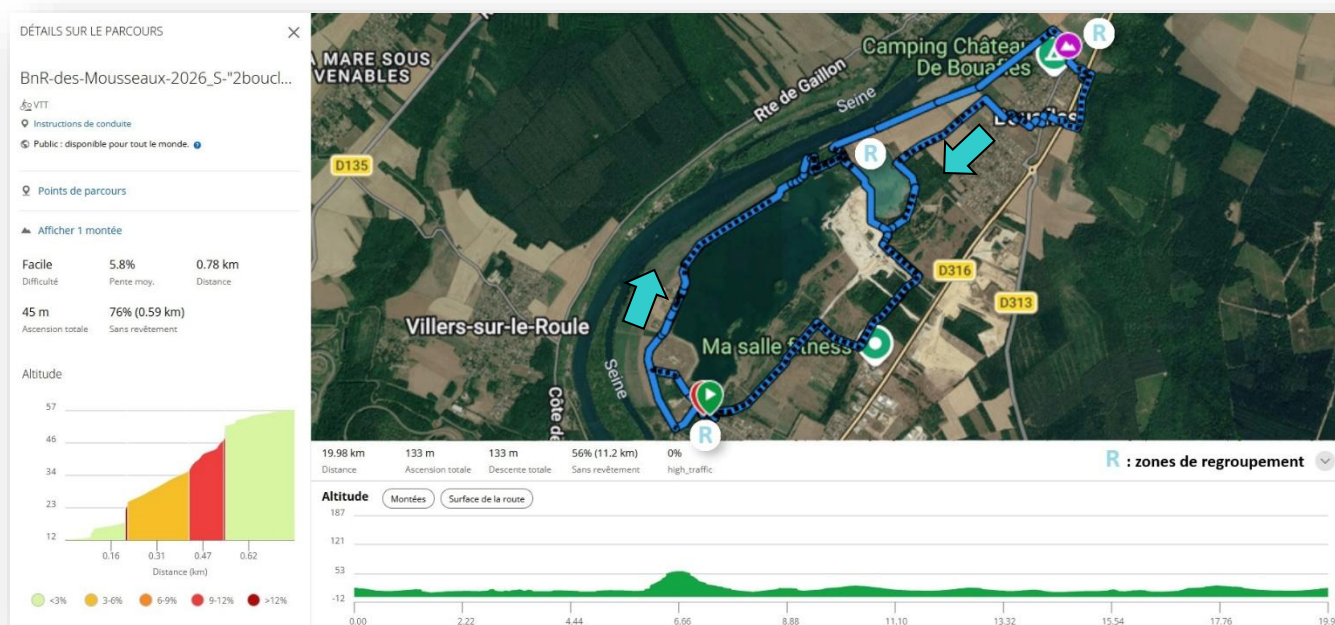
Trace .gpx de la « [petite boucle](#) » (format XXS et deuxième tour du format S)

d) Format XS (« grande boucle ») : 12.89km (1 tour)



Trace .gpx de la « [grande boucle](#) » (format XS et premier tour du format S)

e) **Format S = « 1 grande boucle » + « 1 petite boucle » : 19.97km (2 tours, 135m D+)**



Trace .gpx du format « [Format S](#) »

Les plans définitifs des parcours seront disponibles en ligne sur le site du Team Val'Eure Triathlon ou bien sur la page Facebook de celui-ci au plus tard 15 jours avant l'épreuve.

Article 16 : balisage des parcours et signalétique

Une signalétique spécifique sera mise en place sur les parcours pour guider les participants lors des épreuves et, le cas échéant, leur indiquer une difficulté ou un danger. Cependant, il est de la responsabilité du participant de connaître le tracé du parcours et aucune réclamation ne pourra être faite en cas d'erreur.



Rubalise

(neutre ou marquée FOULÉES-Louviers)



Panneaux alvéolés PVC ép.3.5mm

(fixés par colliers sur barrière ou piquet)



Marquage au sol à base de craie

(dont la couleur identifie le parcours emprunté)



Fanions de balisage

Article 17 : Les ravitaillements

Il n'y a pas de points de ravitaillements sur les parcours. Il est de la responsabilité des coureurs de disposer d'un bidon sur le vélo et d'assurer un ravitaillement en autonomie durant la course (à base de fruits secs, de barres de céréales, gels, etc...). Un ravitaillement d'après-course sera offert aux participants. Il sera installé dans le parc des Pérelles (sur le village-épreuve) .

Article 18 : Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés (notamment la zone Natura2000 des Terrasses alluvionnaires de la Seine), il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages, bidon plastiques...) sur le parcours. Les participants doivent donc conserver leurs éventuels déchets et emballages jusqu'à l'arrivée. Des poubelles de tri seront à disposition des coureurs dans la zone d'arrivée. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

Pour ces mêmes raisons de respect de l'environnement, les arbitres se réservent le droit de disqualifier un.e participant.e qui jeterait volontairement ses déchets en dehors des zones délimitées.

Article 19 : Les pénalités

Les procédures d'intervention des arbitres (avertissement verbal, sanction, disqualification ou mise hors course) sont applicables aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve, dès le retrait du dossard et jusqu'à la fin de la proclamation des résultats.

Au cours d'une épreuve, un concurrent peut être :

- averti verbalement
- sanctionné par :
 - un carton jaune pour une demande de remise en conformité
 - un carton rouge pour une disqualification.



Un concurrent peut être disqualifié sans avoir été concerné préalablement par les procédures d'avertissement ou de sanction. Seuls les arbitres officiels de la F.F.TRI, dûment affectés à l'épreuve et revêtus de la chasuble officielle, peuvent appliquer ces procédures.

L'arbitrage est composé de juges arbitre de la F.F.TRI **dont le pouvoir de décision est sans appel.**

Article 22 : Procédure d'arrivée

L'arche d'arrivée ne peut être franchie de manière valide que si les deux équipiers sont en mesure d'être « en contact l'un.e avec l'autre » (main à main, main à épaule, main à coude, main à hanche...)

Article 21 : Podiums et athlètes récompensés

- Sur chaque course, les trois premiers équipages *Mixtes, Femmes* et *Hommes* au classement scratch seront récompensés.

En plus du classement scratch :

- Sur les courses Jeunes, un classement par catégorie sera effectué.
- Sur la course XXS, un classement Benjamins sera extrait (Mxt/H/F/).
- Sur la course XS, un classement Minimes et un classement Masters seront extraits (Mxt/F/H).
- Sur la course S, un classement Cadets et un classement Masters seront extraits (Mxt/F/H).

Attention : concernant les équipages « inter-catégories », par exemple pour la course 10-13 ans « composé d'un.e athlète pupille ET d'un.e athlète benjamin », l'équipage sera classé dans la catégorie du/de l'équipier.e le/la plus âgée.

Article 22 : Droit à l'image

En participant aux épreuves, l'athlète autorise la diffusion de son image (papier, réseaux sociaux, site internet...), pour la promotion du Bile & Run des Mousseaux et renonce à toute rémunération.

ANNEXE : HORAIRES

	Bike & Run 6-9ans	Bike & Run 10-13ans	Bike & Run XXS	Bike & Run S	Bike & Run XS
Retrait des dossards :	A partir de 8h30 et jusqu'à 10h15 (pour les format XS & S)				
Briefing :	9h40	9h55	9h20	10h30	
Départ :	9h45	10h	9h30	10h35	10h40
Podium :	11h			12h30	

ANNEXE : SUPERPOSITION DES COURSES :

(Les plages horaires sont fonctions des durées mises par les plus rapides et les plus lents dans chaque discipline)

	9h30	9h45	10h	10h35	10h40	11h45	12h30
A							
B							
C							
D							
E							

Merci à nos partenaires :

